

## Évaluation d'Action 2003 : Résumé

Dans le cadre d'Action 2003, *Stratégie de développement durable du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, il y a eu nombre de réalisations notables. Le personnel peut être fier du rôle qu'il a joué dans la préparation et la négociation internationale des dossiers suivants, de même que du leadership dont il a souvent fait montre pour atteindre de tels résultats :

1. La *Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants* (2001), qui devrait contribuer à réduire et, là où c'est possible, à éliminer un certain nombre des grands polluants de ce type.
2. Les *amendements à la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* (2001), qui interdisent les prélèvements massifs d'eau de tous les grands bassins hydrographiques au Canada.
3. Le *Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques* (2001), qui vise à protéger la diversité biologique contre les risques que peuvent poser les organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne.
4. Le *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* (2002), qui servira la sécurité humaine dans le cadre du mandat que la Cour a reçu de juger les cas de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et grâce aux progrès que celle-ci permettra de faire en droit international en ce qui a trait aux droits des victimes et des enfants ainsi qu'à la justice sexospécifique.
5. La *ratification, par le Canada, du Protocole de Kyoto* (2002), une étape importante pour le Canada dans le renversement de la tendance actuelle au réchauffement planétaire.
6. Le *Plan d'action international de la FAO concernant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée* qui vise à prévenir, à contrecarrer et à éliminer ce type de pêche.
7. Le *Cadre d'évaluation environnementale des négociations commerciales*, un outil pour exécuter les évaluations environnementales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et mener d'autres négociations commerciales internationales.
8. La *responsabilité sociale des entreprises (RSE)*, issue du Plan d'action du Sommet des Amériques de 2001 et l'objet d'une première conférence hémisphérique (2002). La RSE est un précieux instrument de DD qui encourage les entreprises à s'intéresser de plus près aux relations avec les intervenants face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux.
9. Le *Plan d'application de Johannesburg*, issu du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) en 2002, qui établit pour tous les pays participants des priorités et des actions spécifiques dans une vaste gamme de secteurs associés au développement durable.

Les réalisations qui précèdent ne concernent que neuf des 68 engagements énoncés dans *Action 2003*, dont 56 ont été entièrement respectés à la date de publication du présent rapport.

Une évaluation a été menée pour mieux mesurer l'efficacité relative d'Action 2003. Parmi les évaluateurs figuraient les membres du Groupe de travail du MAECI sur le DD, les agents chargés de faire rapport annuellement sur les engagements pris dans le cadre de la stratégie, les participants aux consultations internes et externes et un consultant de l'extérieur. Le texte intégral du rapport d'évaluation est reproduit à l'Annexe I\*, mais on trouvera ci-après un résumé de ses quatre sections.